



## Rénovation de la rocade

Agen, le 31/10/23

Nous avons pris connaissance des documents techniques diffusés sur le site internet de la mairie et nous souhaitons d'une part vous faire connaître notre satisfaction de voir avancer ces travaux, et d'autre part contribuer à propos de trois sujets qui nous paraissent importants :

- traitement des carrefours pour les cheminements cyclables
- traitement des carrefours pour les cheminements piétons
- rond-point Saint-Jacques

Ces propositions ne modifient pas substantiellement le projet ou les travaux en cours, mais permettraient d'améliorer l'usage des lieux.

Salutations cyclistes

## Carrefours – Cheminements cyclables

L'ancienne rocade comprend plusieurs carrefours de même type. Leur traitement sur plan ne laisse pas apparaître de traversée intuitive ou matérialisée pour les cyclistes



Pour sécuriser ce type d'intersection, on peut envisager des sas vélos et des cheminements indiqués au sol.

Sas A : pour les cyclistes venant de Saint-Jacques, il permet de se placer devant le flux de véhicules et d'envisager la traversée sereinement. Pas valable pour les cyclistes venant de Colmar.

Sas B ou C : à placer hors piste cyclable pour créer un stockage hors du flux de cyclistes sur la piste. Ne pas oublier les tracés des pistes en provenance des rues perpendiculaires.



*Les lignes bleues pourraient faire l'objet de cheminements comme dans cet exemple*

## Carrefour - Cheminements piétons

Les traversées piétonnes restent longues avec des carrefours à 2x2 voies ou 2+1 voies, comprenant des angles de giration gênereux.

Cette situation est défavorable à un usage sécurisé des lieux par les piétons. Elle pourrait être compensée par la création d'îlots au milieu de la chaussée, tels que préconisés par le CEREMA dans sa fiche Marche n° 2 « Mieux accueillir les piétons âgés dans l'espace public ».

Ce petit aménagement serait aussi pratique pour les personnes qui mettent du temps à traverser les rues : personnes à mobilité réduite, parents avec enfants et poussette, petits groupes de personnes se rendant au stade, etc.

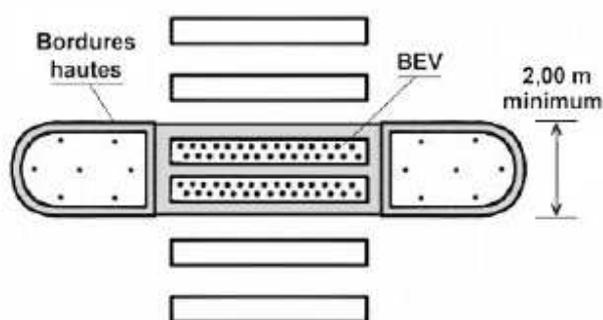
### • Des refuges pour fractionner les traversées

Les îlots refuge sont recommandés pour les rues de deux voies et plus où un fort trafic ne peut être évité.

Les seniors peuvent y faire une pause et prendre les informations pour le deuxième sens de circulation.

Leurs caractéristiques sont :

- **dimension** : profondeur de 2,00 m minimum offrant la place nécessaire pour l'accueil d'une personne mal-marchante avec déambulateur, une personne aveugle avec chien guide ;



Dimension d'un îlot central (BEV : bande d'éveil de vigilance)

Source : « Vie urbaine - Guide d'aménagement »  
CEREMA, mai 2016

- **limites** : accueil à niveau avec la chaussée et entouré de limites hautes ;
- **équipements** : avec des bandes d'éveil de vigilance (BEV), un dispositif de choix d'itinéraires et de guidage en présence de plusieurs cheminements possibles, des barres d'appuis perpendiculaires à la chaussée de part et d'autre (si ces derniers dispositifs ne constituent pas de danger pour les deux-roues motorisés et si la voirie ne fait pas partie d'un itinéraire de transports exceptionnels).



Cet îlot équipé d'un espace de repos autorise une pause en milieu de traversée

Source : CEREMA

La largeur des îlots en baïonnettes est à adapter aux flux piétons afin que les seniors qui se déplacent lentement ne risquent pas de se faire bousculer.

## Rond-point Saint Jacques

On voit sur le rond-point Saint-Jacques une continuité vers l'avenue du Midi, mais aussi vers l'avenue Tissidre.

La jonction avec la piste le long de Garonne est-elle prévue ?  
L'investissement ne semble pas déraisonnable : traversée de l'avenue Tissidre par arasement des bordures piétons du terre-plein central, marquages au sol et panneaux.

On obtiendrait ainsi une belle continuité entre la ville, la ceinture douce et Passeligne.

